

Un·e ou deux responsable(s) de module(s) pour l'ouverture du CAS en Production des arts scéniques

Durée du contrat : 8 janvier 2024 au 28 février 2026 ; sous réserve d'ouverture de l'édition
Contrat rémunéré à l'heure d'enseignement et de pilotage – 1^{re} édition du CAS

Le CAS en Production des arts scéniques propose une formation continue dans le but de développer des compétences dans le champ de la production aux professionnel·les des arts de la scène.

Les modules du CAS sont les suivants :

- Module 1 : Enjeux et bases de production
- Module 2 : Pratique de la production
- Module 3 : Contextes spécifiques de la production : perspectives et développement
- Module transversal : travail de certification.

Fonction : Assurer le pilotage académique, les enseignements, et le suivi des participant·es au sein d'un ou de deux module(s), sous la responsabilité de la responsable de la Formation continue de La Manufacture.

Responsabilités principales :

Concevoir et mettre en œuvre les modules dans le cadre défini par le calendrier, les fiches modules et les directives du CAS ;

Concevoir et organiser l'évaluation des modules dans le cadre défini par les directives et les fiches modules ;

Participer au comité académique du CAS ;

Organiser, au niveau académique, la venue d'éventuel·les intervenant·es externes et les informer sur le cadre de leur intervention ;

Encadrer les participant·es pour les enseignements dispensés ;

Évaluer les travaux de synthèse des participant·es selon les critères définis en amont ;

Préparer et dispenser les cours prévus dans le programme d'enseignement, en intégrant les objectifs spécifiques.

Profil souhaité :

Formation dans un domaine utile à la production des arts scéniques ;

Expérience professionnelle dans le domaine de la production et administration des arts de la scène ;

Expérience professionnelle dans la pédagogie et la transmission des savoirs ;

Connaissance générale du paysage académique Suisse et en général, et de la HES-SO en particulier ;

Aptitude à travailler dans un contexte institutionnel ;

Autonomie, rigueur et capacité à travailler en équipe ;

Maîtrise du français écrit et oral.

Durée du contrat :

CDD de 24 mois ; janvier 2024 à février 2026 ; sous réserve d'ouverture de l'édition

Charge prévue : Selon le calendrier du CAS et sa date d'ouverture ; il s'agit d'une activité ponctuelle et accessoire déterminée selon les heures d'enseignement, de pilotage et de suivi d'enseignement qui seront assurées par le/la responsable (entre 12h et 24h d'enseignement et 40h à 60h pour le pilotage et le suivi de l'enseignement, par édition de la formation). En sus, 5 séances de 2 heures au 1^{er} semestre 2024 sont prévues pour finaliser le programme du CAS.

Les candidat·es ont la possibilité de déposer un dossier pour la responsabilité d'un ou deux modules en le signalant dans le dossier de candidature.

Candidature ou demande de renseignements à adresser jusqu'au 7 décembre 2023, par courrier électronique uniquement à : emploi@manufacture.ch.